

N°2021/095

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Affaires Culturelles - bibliothèque municipale
Objet : Exposition itinérante interactive d'art visuel
Titulaire : L'Association NOM'ART- 65 rue de Stalingrad – 78 800 HOUILLES.

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment son article R2123-1,

VU la proposition financière transmise à la ville et validée par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire pour assurer l'exposition itinérante interactive d'art visuel pour faire sortir l'art des musées par l'Association NOM'ART.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par l'Association NOM'ART, et ce pour un montant de 2 680.00 euros T.T.C la prestation, dont un acompte de 30% soit 804.00 euros TTC à la réservation, puis le solde à réception de la facture de la prestation.

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est de deux semaines. La période de dépôt est prévue du 22 novembre au 04 décembre 2021.

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à l'Association NOM'ART, l'exposition itinérante interactive d'art visuel pour faire sortir l'art des musées et ce pour un montant de 2 680.00 euros T.T.C. et la somme forfaitaire de 804.00 euros.

Le montant total de la dépense du contrat est de 2 680.00 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : DIT que le contrat de prêt de l'exposition de L'Association NOM'ART est conclu pour une durée de deux semaines dans l'enceinte de la bibliothèque municipale, du 22 novembre au 04 décembre 2021.

Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



ARTICLE 3 : DIT que les personnes présentes respecteront les mesures en vigueur et mettront en place les gestes barrières.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision

ARTICLE 5 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 6 : La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité et peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA) peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécurse citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé. Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et notifiée à l'intéressé

Fait à Vaujours, le 05 octobre 2021



Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



CONVENTION

Entre les soussignées

Association NOM'ART dont le siège social est situé au 65 rue de Stalingrad, 78800 HOUILLES / SIRET N°848 598 181 00016. Représentée par Mme Camille GOBIN

Et

La Mairie de Vaujours située au 20 rue Alexandre Boucher, 93410 VAUJOURS / SIRET : 219 0300 746 00019, Tel : 01-48-61-96-75.

Représentée par Dominique BAILLY, Maire de la commune.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de : L'association NOM'ART, dans le cadre de la réalisation de : > exposition itinérante.

Concernant la communes de : Vaujours

sise à la bibliothèque de Vaujours/ Maison du Temps Libre, 78 rue de Meaux, 93410 VAUJOURS.

Article 2 : Organisation de la prestation

La prestation sera effectuée du 22 novembre au 4 décembre 2021 et comprendra : 11 oeuvres, 3 bustes animés, 6 casques de réalité virtuelle, 30 audioguides, des livrets escape-game.

Article 3 : Public visé

Le public visé est : Tout public / Scolaire.

Article 4 : Obligation des parties

La commune s'engage à s'acquitter de la prestation selon les modalités définies par l'article 5. L'association s'engage à effectuer la prestation à la date prévue à l'article 2.

Article 5 : Dispositions financières

La commune s'engage à verser à l'association NOM'ART un montant fixe de 2680€ TTC. Un acompte de 30% de la somme totale est versé au moment de la réservation. Le paiement du reliquat se fera par mandat administratif à réception de facture après service fait.

Article 6 : Durée de la convention

La convention est régie pour cette seule prestation dans le cadre de l'exposition d'art qui aura lieu du 22 novembre au 4 décembre 2021.

Article 7 : Litige

En cas de litige, les signataires conviendront de régler à l'amiable les difficultés ayant pour origine l'exécution de la présente convention.

Si toutefois une telle procédure ne permet pas de parvenir à un accord, le litige serait soumis à l'appréciation du tribunal administratif compétent.

L'association s'engage à fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

Fait en deux exemplaires, le 21/09/2021

Signature,

NOM'ART
65 rue de Stalingrad
78800 HOUILLES
Association Loi 1901 - APE : 9002Z
Siret : 848 598 181



Signature,

Le Maire,



Dominique BAILLY
Vice-Président de Grand Paris Grand Est